CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

Direction Générale Adjointe Développement et Cadre de Vie

Direction de l'Attractivité du Territoire et de l'Habitat

Direction Adjointe Aménagement du Territoire et Fonds Européens

Affaire suivie par : Christophe DUMAS

Tél. : 06 37 92 61 66
Courriel : christophe.dumas@gard.fr

Réf : CD/CM/2023/1

ST LAURENT D'AIGOUZE
20 JAN. 2023
COURRIER ARRIVE

Nîmes, le 19 JAN. 2023

Monsieur Thierry FELINE
Maire de Saint-Laurent-d'Aigouze
Hôtel de Ville
Rue Henry Méry – BP10

30220 SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE

Objet : Avis du Département – 2ème Modification Simplifiée du PLU

Monsieur le Maire,

Le projet de 2ème modification simplifiée du PLU décidé par votre Conseil municipal, conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme recodifié, m'a bien été transmis avant la mise à disposition du dossier au public.

J'ai bien pris note que cette modification vise à assouplir les règles d'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture (plus seulement intégrés mais aussi superposés).

Compte tenu du dossier fourni, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis favorable de l'Administration départementale ; je vous prie de bien vouloir joindre ce courrier au dossier mis à disposition du public.

Je vous invite à me faire parvenir un exemplaire du document d'urbanisme de votre commune après modification au format CD ou clé USB ou lien de téléchargement.

La Direction de l'Attractivité du Territoire et de l'Habitat, notamment en charge de la coordination des interventions en matière d'urbanisme au niveau de l'Administration départementale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

La Présidente,

Document signé électroniquement
le 18/01/2023
Olivier GAILLARD
Conseiller départemental (Olivier Gaillard)